



M.E.J

Service Enfance Jeunesse Municipal

33, Rue de l'Ouest
85640 MOUCHAMPS
02 51 63 96 06

E-Mail : direction.mej@orange.fr



REUNION DU MERCREDI 15 FEVRIER 2012

Étaient présents : Isabelle Lucas, Maryse Marionneau, Chantal Albert, Régis Bossard, Annie Gaboriau, Stéphane Kertoubi.

Étaient excusés : Sabine Armand, Nathalie Moindron, Sophie Cartron, Émilie Bossard, Yannick Blanchard, Nicole Loizeau.

COMPTE-RENDU

1/ Révision du règlement intérieur _____

Le comité de pilotage propose de modifier le règlement intérieur comme ceci (Extrait) :

« ... En cas d'annulation d'une présence, celle-ci est facturée sauf si l'enfant a un justificatif **avéré** du médecin.
Le certificat médical devra être remis au directeur dans un délai de **7 jours maximum**,
suivant la date de la visite ... ».

2/ Modalités de versement de la gratification pour les stages longs _____

Nous accueillons des stagiaires en alternance sur de longues périodes (entre 8 et 18 mois).

Afin qu'elles puissent régulariser au fur et à mesure les frais occasionnés par le stage en entreprise, nous proposons de leur verser la gratification tous les trimestres, et non en 1 seule fois en fin de stage (entre 15% et 30% du SMIC).

Pour cela, nous procéderons à des évaluations intermédiaires, de manière à définir l'investissement et l'implication de l'intéressé(e) dans la vie de la structure. Ce bilan nous permettra également de fixer le taux de la gratification de la période.

3/ Présentation de la convention PJM (Familles rurales/Mairie) _____

Objectif : Mutualiser les moyens et coordonner les actions destinées aux plus de 14 ans à Mouchamps.

Document en annexe.

4/ Questions diverses _____

Organisation des animations à destination de la jeunesse.

Afin d'optimiser les actions à destination du service jeunesse (Espace Jeunes, à partir de la 6ème et Accueil Jeunes, à partir de 14 ans)

tant au niveau financier que du point de vue de l'investissement des animateurs par rapport à la demande, nous proposons :

- 1/ de limiter les propositions en période scolaire,
- 2/ de suspendre des ouvertures libres du samedi (trop peu de demande),
- 3/ de limiter les tarifs G (gratuit) aux actions de prévention et d'autofinancements,
- 4/ de maintenir les activités à partir de 8 inscrits (ou 6 en fonction des projets).

L'équipe concentrera ses propositions de projets sur les périodes de vacances scolaires.